



Restaurant • Pizzeria

Pétition apportée
le 13.07.2022

Conseil communal
Place de la Palud 2
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 juillet 2022

Pétition à la Municipalité de Lausanne, « Pour demander le maintien des barrières et palissades aux abords de la terrasse du Carrousel de Vidy : NON aux suppressions des barrières et palissades »

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons la pétition mentionnée dans l'objet qui a obtenu le soutien de 1'651 pétitionnaires, que nous représentons. Les signatures ont été récoltées du 26 mai au 25 juin 2022.

Les pétitionnaires demandent à la Ville de Lausanne que le Carrousel de Vidy SA puisse maintenir les barrières et palissades qui entourent le restaurant et la terrasse comme actuellement, contrairement à ce que prévoit la Directive municipale relative à l'aménagement des terrasses, adoptée par la Ville de Lausanne le 29 mai 2019.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Restaurant Le Carrousel de Vidy SA.


A. Federici

Annexes : - la pétition et ses 1'651 signatures
- tableau récapitulatif des signatures par date

Mme Amélie Federici (Fabio Federici 078.801.22.92)
078 798 2745

Le Carrousel de Vidy SA • Allée du Bornan 8 • 1007 Lausanne • Tél. 021 601 40 30 • Fax 021 601 40 33 • CHE-107.307.658 TVA
carrousel-vidy@bluewin.ch • www.restaurant-carrousel-vidy.ch

Pétition

A la Municipalité de Lausanne

**Pour demander le maintien des barrières et palissades aux abords de la terrasse du Carrousel de Vidy :
NON aux suppressions des barrières et palissades**

La Ville de Lausanne a adopté le 29 mai 2019 une Directive municipale relative à l'aménagement des terrasses. Celle-ci prévoit notamment la suppression des barrières et palissades qui entourent les terrasses de la Ville ainsi que celles faisant partie intégrante de la terrasse.

L'application de cette mesure serait préjudiciable au Restaurant pour les raisons suivantes :

1. Une zone de passage longe la Terrasse du Carrousel (piétons, coureurs, vélos, trottinettes électriques, ...). Cette zone, si elle n'est pas délimitée, peut s'avérer dangereuse pour les clients de la terrasse.
2. Les promeneurs de chiens sont nombreux dans cette zone. Sans barrières, les chiens pourraient divaguer sur la terrasse, déranger les clients et le personnel pendant le service.
3. En jouant, vos enfants pourraient facilement sortir de notre terrasse et tomber dans les eaux du Port de Vidy, car celui-ci ne dispose pas de barrières de protection.
4. Nos standards de service seraient impossibles à tenir, ne disposant plus d'une entrée distincte et d'une zone d'accueil, les clients arriveraient de tous les côtés et nous passerions notre temps à gérer les flux au lieu de pouvoir nous consacrer à vous servir comme il se doit.
5. Cette séparation entre l'espace public et l'espace privé **est primordiale pour la continuation d'un Carrousel comme vous le connaissez.**

Si vous souhaitez nous soutenir dans cette démarche et pouvoir continuer à délimiter notre terrasse avec des barrières pour votre confort et le nôtre, signez cette pétition :

« Je demande à la Ville de Lausanne que Carrousel de Vidy SA puisse maintenir les barrières et palissades qui entourent le restaurant et la terrasse comme actuellement ».

| | Nom | Prénom | Code Postal | Signature | Date |
|--|------------|---------------|--------------------|------------------|-------------|
|--|------------|---------------|--------------------|------------------|-------------|